



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	22-09-2026
Séance du	29-09-2026

Le 29 septembre 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : neuf

Étaient présents : M. ARTAUD Hubert ; Mme BARGOIN Brigitte ; Mme CAUGAN Nathalie ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme LOPES Nadine ; M. PLASSE Patrice

Était excusé : /

M. PLASSE Patrice a rempli les fonctions de secrétaire de séance

Thème : 5.2 Fonctionnement des assemblées

26I29_CCAS01

N° CCAS-01-/2026 - Installation du nouveau Conseil d'Administration suite au renouvellement du Conseil Municipal

Madame la Présidente informe le Conseil d'Administration que la commune a reçu un courrier en recommandé de la part de la Préfecture du Puy-de-Dôme portant un recours gracieux contre la délibération n° 26C27_04 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026.

Cet acte a fait l'objet d'une modification par délibération n° 26F26_02 du Conseil Municipal en date du 26 juin 2026, pour ce qui concerne le nombre des membres qui composent le Conseil d'Administration du C.C.A.S. A savoir :

- Madame le Maire, Présidente ; quatre membres élus et quatre membres nommés.

Elle précise que par arrêtés du Maire en date du 21 août 2026, elle a désigné M. ARTAUD Hubert, Mme BARGOIN Brigitte, Mme CAUGAN Nathalie et Mme LOPES Nadine, membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL.

Ainsi, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. est désormais composé comme suit :

Madame le Maire, Présidente

Délégués élus

- M. JURY David
- Mme LALANDE Mireille
- Mme LIVET Cynthia
- M. PLASSE Patrice

Membres extérieurs

- M. ARTAUD Hubert
- Mme BARGOIN Brigitte
- Mme CAUGAN Nathalie
- Mme LOPES Nadine

Le mandat de l'ensemble des membres arrivera à expiration avec celui des Conseillers Municipaux.

Après avoir déclaré les membres du conseil d'administration installés dans leur fonction, Mme la Présidente présente les missions et les règles de fonctionnement de cette assemblée.

Mme la Présidente alerte notamment les nouveaux membres sur la confidentialité des demandes d'aide sociale instruites par le C.C.A.S.

Compte tenu de la nature particulière des informations contenues dans les dossiers et rapports sociaux, elle rappelle que chaque participant est soumis à l'obligation de discrétion et s'engage à ne pas divulguer les informations confidentielles dont il aura connaissance. Les débats sont strictement confidentiels, les supports distribués ne devront pas faire l'objet de divulgation, ni de toute utilisation autre que l'objet.

Le Conseil d'Administration, ainsi installé, **prend acte** de ces informations.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26I29_CCAS01	SANS OBJET			

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 01 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	22-09-2026
Séance du	29-09-2026

Le 29 septembre 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : neuf

Étaient présents : M. ARTAUD Hubert ; Mme BARGOIN Brigitte ; Mme CAUGAN Nathalie ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme LOPES Nadine ; M. PLASSE Patrice

Était excusé : /

M. PLASSE Patrice a rempli les fonctions de secrétaire de séance

Thème : 5.2 Fonctionnement des assemblées

26129_CCAS02

N° CCAS-02-/2026 - Élection d'un Vice-Président au conseil d'administration du C.C.A.S.

Suite à l'installation des nouveaux membres du conseil d'administration, Mme la Présidente invite le Conseil d'Administration à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un Vice-Président, qui recevra délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de la Présidente pour toutes pièces et tous actes administratifs se rapportant au C.C.A.S. ainsi que pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes du C.C.A.S. de la commune de BOUZEL.

Mme LALANDE Mireille, Adjointe au maire, par 9 voix POUR est élue Vice-Présidente du C.C.A.S. de BOUZEL.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26129_CCAS02	9	9	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 01 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE**

Le Secrétaire de séance,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL**

Date de convocation	22-09-2026
Séance du	29-09-2026

Le 29 septembre 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : neuf

Étaient présents : M. ARTAUD Hubert ; Mme BARGOIN Brigitte ; Mme CAUGAN Nathalie ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme LOPES Nadine ; M. PLASSE Patrice

Était excusé : /

M. PLASSE Patrice a rempli les fonctions de secrétaire de séance

Thème : 8.2 Aide sociale

26129_CCAS04

N° CCAS-04-/2026 - Délégation donnée à la Présidente pour l'attribution des demandes d'urgence

Conformément à l'article R. 123-21 du code de l'action sociale et des familles, le conseil d'administration peut donner délégation de pouvoir à son président ou son vice-président pour l'attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration.

Afin de procéder à un traitement rapide des demandes d'aide sociale d'urgence, Mme la Présidente propose que les membres du C.C.A.S. lui donnent délégation pour leur attribution.

Où l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré, **les membres du conseil d'administration**, à l'unanimité, **DÉCIDENT** :

- **de donner délégation** à Mme la Présidente pour l'attribution des demandes d'aide sociale d'urgence sollicitées sur enquête de l'assistante sociale du secteur. Le montant de l'aide financière que la Présidente peut octroyer par délégation est limité à la somme de **500,00 €** par demande.

Conformément à l'article R. 123-22 du code de l'action sociale et des familles, la Présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du conseil d'administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26129_CCAS04	9	9	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 01 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE

Le Secrétaire de séance,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	22-09-2026
Séance du	29-09-2026

Le 29 septembre 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : neuf

Étaient présents : M. ARTAUD Hubert ; Mme BARGOIN Brigitte ; Mme CAUGAN Nathalie ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme LOPES Nadine ; M. PLASSE Patrice

Était excusé : /

M. PLASSE Patrice a rempli les fonctions de secrétaire de séance

Thème : 5.3 Désignation des représentants

26129_CCAS05

N° CCAS-05-/2026 - Désignation d'un représentant au CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de BILLOM et dans les associations subventionnées par le C.C.A.S. : Mission Locale - A.P.I. (Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion) - Donneurs de Sang du canton de Vertaizon - AIDER

Suite au renouvellement des membres du C.C.A.S de BOUZEL, et pour faciliter l'organisation des réunions à venir, Madame la Présidente invite l'assemblée à désigner les délégués qui représenteront le C.C.A.S au sein des organismes et associations partenaires :

o **CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de BILLOM**

Créé en 2003, financé par le Conseil Départemental, les missions sont les suivantes :

- o Information et orientation : accédez à des informations fiables sur les aides disponibles et bénéficiez d'une orientation personnalisée pour trouver les solutions adaptées à ses besoins spécifiques ;
- o Accompagnement personnalisé : profitez d'un soutien individualisé tout au long des démarches, avec des conseils sur le maintien à domicile, les aménagements de logement et les aides financières ;
- o Animation et rencontres : participez aux activités collectives et ateliers thématiques pour favoriser le lien social et le bien-être ;
- o Coordination et partenariat : bénéficiez d'une coordination efficace avec les acteurs locaux et d'un partenariat étroit pour une prise en charge globale.

A l'unanimité des membres présents, **ont été désignées**, comme titulaire et suppléante :

- ✓ Mme LOPES Nadine (titulaire)
- ✓ Mme BARGOIN Brigitte (suppléante)

o **Mission Locale du secteur de COURNON et Association A.P.I. (Accompagnement Personnalisé pour l'Insertion)**

Les missions sont d'accueillir, informer, orienter, accompagner. La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion professionnelle et sociale, en proposant

des conseils, des formations adaptées et un accompagnement sur mesure pour les aider à réaliser leurs projets.

L'association A.P.I. se charge de l'accueil, l'information et l'accompagnement vers l'emploi de publics adultes en grande difficulté sociale et/ou professionnelle.

Mme Suzanne DELARBRE, Maire et Présidente du C.C.A.S. siège de droit.

A l'unanimité des membres présents, **a été désignée**, comme suppléante :

✓ Mme LIVET Cynthia

○ **Donneurs de sang du canton de Vertaizon**

Mme la Présidente informe que par délibération en date du 05-03-2026, le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé d'attribuer une subvention de 350,00 € pour l'année 2026 à cette association qui prend en charge l'organisation et le coût des collations dont bénéficient les donneurs de sang lors des collectes organisées par l'EFS sur les communes de BEAUREGARD L'EVEQUE, CHAURIAT et VERTAIZON.

A l'unanimité des membres présents, **a été désigné**, comme représentant du C.C.A.S. :

✓ M. JURY David

○ **Fonds de solidarité Logement du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme**

Mme la Présidente informe que par délibération en date du 05-03-2026, le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé de voter une participation de 300,00 € au titre du FSL année 2026, elle présente brièvement le fonctionnement de ce dispositif :

- Le FSL a pour objectif de permettre aux personnes en difficulté d'accéder ou de se maintenir dans un logement autonome, stable et adapté à leurs ressources.

Depuis l'acte II de la décentralisation (2004), le FSL est placé sous la seule responsabilité juridique, financière et administrative des Départements.

Les participations des collectivités sont facultatives et laissées à leur libre appréciation. En contrepartie du versement d'un soutien financier au FSL, l'avis du C.C.A.S. est sollicité pour tout dossier relevant de la Commune de BOUZEL.

La Présidente du C.C.A.S. siège à la commission d'attribution des aides si celles-ci concernent la commune.

○ **Association AIDER (Association Initiatives Développement Entraide Rurale)**

Mme la Présidente informe que par délibération en date du 05-03-2026, le conseil d'administration du C.C.A.S. a décidé de ne pas allouer de subvention pour l'année 2026 par manque de précision sur les missions de l'association.

Pour information, Mmes RAMADIER, LALANDE et LIVET ont été désignées par le conseil municipal réuni en séance le 27 mars comme déléguées titulaires et suppléantes pour représenter la commune de BOUZEL au Syndicat Intercommunal d'Aide et de Soins à Domicile (SIASD).

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26I29_CCAS05	9	9	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 01 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou d'affichage et de sa transmission en Préfecture.

La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE



Le Secrétaire de séance,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BOUZEL

Date de convocation	22-09-2026
Séance du	29-09-2026

Le 29 septembre 2026 à 19h30, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de BOUZEL dûment convoqués se sont réunis, en Mairie de BOUZEL, sous la Présidence de Mme DELARBRE Suzanne.

Nombre de Membres en exercice : neuf

Étaient présents : M. ARTAUD Hubert ; Mme BARGOIN Brigitte ; Mme CAUGAN Nathalie ; Mme DELARBRE Suzanne, Maire et Présidente ; M. JURY David ; Mme LALANDE Mireille ; Mme LIVET Cynthia ; Mme LOPES Nadine ; M. PLASSE Patrice

Était excusé : /

M. PLASSE Patrice a rempli les fonctions de secrétaire de séance

Thème : 7.1 Décisions budgétaires

26129_CCAS06

N° CCAS-06-/2026 - Organisation du repas des aînés de la commune

Madame la Présidente rappelle la date retenue pour le repas des « aînés » 2026, à savoir le 28-11-2026, qui sera offert aux habitants de la commune âgés de 67 ans et plus. La préparation de la salle du Foyer Rural aura lieu la veille, soit le vendredi 27-11 au soir.

Seuls les aînés âgés de 75 ans et plus auront la possibilité de bénéficier du colis gourmand au lieu du repas.

Madame la Présidente rappelle les propositions de menu du traiteur au prix de 46,50 € TTC (pain, vaisselle, apéritif, boissons et service compris, café offert, nappage, serviettes non compris).

Les membres du CCAS, à l'unanimité,

DECIDENT :

- -de retenir le menu « 4 toasts + entrée + plat + fromages et salade + dessert » ;
- -de fixer à 46,50 € le montant du repas pris par les « non invités » qui souhaitent participer ;
- -de prendre en charge le prix du repas de l'animateur qui intervient de 12h00 à 18h00 dans le cadre de l'après-midi récréatif, ouvert à tous, qui suit le repas ;
- -de charger Mme la Présidente de commander les « colis gourmands » pour un montant unitaire d'environ 30,00 € et Mmes LALANDE, LIVET, BARGOIN et LOPES d'acheter des fournitures diverses nécessaires à la mise en place du repas au Foyer Rural (décorations, papillotes...), dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2026 - imputation comptable n° 623 ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2026

Reçu en préfecture le 07/10/2026

Publié le 08 OCT. 2026

ID : 063-266302306-20260929-26I29_CCAS06-DE

PRECISENT :

- -que comme les années précédentes, le verre de crémant qui accompagne le dessert est à la charge du CCAS ;
- -que, à l'issue de la manifestation, l'ensemble des recettes sera déposé au SGC de Thiers et constituera une recette de la section de fonctionnement au budget 2026 du CCAS.

N° délibération	Voix délibérantes	Pour	Contre	Abstention
26I29_CCAS06	9	9	0	0

POUR COPIE CONFORME, à BOUZEL le 01 octobre 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage et de sa transmission en Préfecture.

**La Présidente du CCAS,
Suzanne DELARBRE**

Le Secrétaire de séance,

